



Chalezeule, le 20 juin 2022.

*L'Adjoint au Maire à l'Action éducative
aux Parents d'élèves de l'Ecole de Chalezeule*

Objet : Inscriptions Accueil de loisirs périscolaire 2022 / 2023.

Madame, Monsieur,

Par le présent courrier, nous vous communiquons **le dossier d'inscription** pour les différents temps d'accueil du périscolaire de Chalezeule.

Le Guide des temps périscolaires vous sera diffusé à la rentrée.

Pour l'ensemble des temps périscolaires, les inscriptions sont indispensables et **tout dossier non complet sera refusé.**

Les inscriptions des enfants à l'Accueil de loisirs périscolaire municipal pour l'année scolaire 2022/2023 seront assurées par le service animation (école) **jusqu'au 1^{ER} juillet 2022 – dernier délai – aux heures suivantes : Lundis et vendredis : 10h15-17h15 ; mardis et jeudis : 9h45-17h45 ; et les mercredis entre 8h30-11h00.**

En dehors de ces heures, vous pouvez déposer votre dossier en mairie et vous serez rappelé en cas d'absence d'une des pièces administratives.

Après la date du 2 juillet, vos enfants ne pourront bénéficier des services qu'une semaine après la rentrée ou une semaine après leur inscription si celle-ci a lieu après la rentrée.

Les différents temps périscolaires sont gérés par le service animation de l'accueil de loisirs municipal :

- **le matin de 07h30 à 08h20,**
- **le midi (restauration) de 11h45 à 13h20**
- **le soir de 17h15 à 17h55.**

Sur ces trois possibilités, vous ne pouvez en choisir que deux.

De plus, **un temps péri-éducatif (TAP)** accueille les enfants **de 16h15 à 17h15** pour des ateliers ludiques et créatifs gratuits.

Pour bénéficier **du temps du midi (restauration)** et permettre un accueil optimal dans de bonnes conditions des enfants, les inscriptions seront possibles, dans la mesure de notre capacité d'accueil, selon l'ordre de remise des dossiers.

En cas de force majeure (maladie, hospitalisation...) : les demandes seront alors étudiées en fonction des places et sur justificatif.

L'accueil de loisirs le mercredi vous est proposé : il n'ouvrira qu'en cas d'inscriptions suffisantes (15 enfants).

Vous trouverez dans ce dossier une demande pour nous transmettre une adresse de messagerie courriel afin de pouvoir accéder au blog des activités périscolaires.

Les tarifs de l'accueil périscolaire restent inchangés. **Ce qui représente un soutien important de la commune aux familles.**

Un nouveau tarif pour les enfants ayant des troubles de la santé et devant apporter un repas : 1, 2 ou 3 euros selon les QF.

Un nouveau service de paiement vous est proposé : le prélèvement automatique (fiche à remplir).

Les familles concernées trouveront également dans ce dossier une fiche « transport périscolaire » permettant de faire la demande de carte de transport scolaire pour les quartiers Fours à Chaux / Vareilles ou Port Arthur (direction Orchamps). **Un accompagnement « Transport périscolaire »** est mis en place pour les enfants des classes maternelles et CP des quartiers Fours à Chaux et Vareilles (Arrêt Brème).

**Pour toute information, notamment pour les nouveaux parents,
vous pouvez contacter le service animation (bureau à l'école) :
03.81.51.59.92 ou 06.47.15.37.21 / animationchalezeule@laposte.net.**

Elus-es, enseignants-tes, animateur-trices et parents sommes toutes et tous les acteurs du Projet Éducatif Territorial de la commune. **Notre projet est « avec et autour de l'enfant pour apprendre et réussir en classe et pour s'épanouir et découvrir autrement avant et après la classe ».**

En vous remerciant et restant à votre disposition, nous vous prions, Madame, Monsieur, de recevoir nos meilleures salutations.

**L'Adjoint au Maire
à l'Action éducative**



Hervé GROULT

**RENTREE 2022/2023
JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2022**